

PRIME AUX DEMANDEURS D'EMPLOI

Une aide financière est accordée aux jeunes demandeurs d'emploi.

1) CONDITIONS

- avoir moins de 25 ans
- être inscrit au Pôle Emploi
- ne pas bénéficier d'indemnité de chômage
- être résident sur la commune

Outre les conditions précitées, les documents à fournir sont :

- ① un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer, téléphone fixe)
- ② une pièce d'identité
- ③ un document justifiant :
 - l'inscription au Pôle Emploi
 - que la personne ne perçoit aucune indemnité (allocation d'aide au retour à l'emploi, allocation d'insertion et de solidarité)
- ④ Avoir rencontré un travailleur social qui fournira un document au CCAS attestant que le bénéficiaire est encadré dans ses démarches d'insertion professionnelle.

Le montant de l'aide accordée est de 30 euros par mois, pendant maximum 3 mois, soit une allocation maximale de 90 euros.

Pour tous renseignements, contacter le CCAS au 01 39 30 30 20.